

CANEVAS DE PRÉPARATION D'UNE EXPOSITION

Pour les lieux magnymontois
d'exposition en arts visuels



Afin d'offrir et de conserver un haut niveau d'excellence et d'intégrité lors de la tenue d'expositions en arts visuels sur son territoire, la Ville de Montmagny met à la disposition des lieux d'exposition un canevas pour les aider à préparer et à présenter une exposition.



PRÉPARER SA ZONE D'EXPOSITION

Intégrité de la zone d'exposition

La zone d'exposition est prête et propice à recevoir une exposition. Elle offre un bon dégagement aux œuvres, ce qui les mettra en valeur et assurera leur sécurité. Les trous laissés par l'exposition précédente ont été bouchés et, au besoin, la peinture a été rafraîchie.

Le plan de la zone d'exposition

Il convient d'établir un plan de la zone d'exposition. Sans être exhaustif, ce plan déterminera l'aire disponible pour l'accrochage en identifiant, notamment, les distances entre les ouvertures.

L'éclairage

La zone d'exposition devrait idéalement posséder un éclairage de type projection dédié à la présentation d'œuvres sur les murs. Lorsque cela n'est pas le cas, la lumière naturelle devrait avoir une place prépondérante.

L'accrochage

L'accrochage sur les murs se fait grâce à une cimaise sur chainettes ou baguettes, ou sur des crochets fixés au mur avec des clous.

De façon générale, le centre horizontal d'un tableau devrait se situer à environ 1,60 mètre du sol.



SÉLECTIONNER SES EXPOSANTS

Appel de candidatures

Afin de préparer sa programmation à long terme, le lieu d'exposition peut lancer un appel de candidatures au sein de la population. Un exemple d'appel de candidatures est présenté dans l'annexe A. Ce processus permet d'identifier formellement et équitablement les documents à fournir par l'artiste ainsi que les dates de dépôt officielles. La période de réception et d'analyse des dossiers de candidature est ainsi circonscrite dans le temps.

Sélection de personne-à-personne

Un lieu d'exposition peut également recevoir à tout moment des dossiers de candidature et établir, au fur et à mesure de la réception des propositions, un calendrier d'expositions.

*Dans le présent document, on entend par **lieu d'exposition** : espace consacré à la présen*

*On entend par **artiste** : un individu ou un groupe d'individus, professi*

PRÉPARER L'EXPOSITION

Le protocole d'entente

Lorsque l'artiste est choisi pour présenter une exposition, il importe de conclure et de signer, avec ce dernier, un protocole d'entente. Ce document, en plus d'identifier clairement les deux parties en cause, établira : le contenu de l'exposition, la durée de l'exposition, les responsabilités d'assurances ainsi que les obligations et attentes de chacune des parties. Un exemple de protocole d'entente est présenté à l'annexe B.

Éthique de l'artiste en exposition

Le feuillet « Éthique de l'artiste en exposition » peut être remis à chacun des artistes exposant dans un lieu d'exposition. Ce feuillet est présenté à l'annexe C.

Programme de parrainage d'exposition en arts visuels de la Ville de Montmagny

La Ville de Montmagny met à la disposition des acteurs culturels des lieux offrant un espace d'exposition de calibre muséal ainsi qu'un programme d'aide financière dont l'objectif est d'augmenter la qualité de présentation des expositions sur son territoire. Les spécificités de ce programme sont disponibles en ligne à l'adresse : www.ville.montmagny.qc.ca/parrainage_exposition/.

Le matériel d'exposition

Plusieurs éléments doivent être réalisés en amont de la présentation d'une exposition. La responsabilité de la conception de ces éléments doit être clairement établie dans le protocole d'entente :

L'affiche de présentation : Cette affiche, de plus ou moins grand format, installée à l'entrée de l'exposition, présente le titre de l'exposition et le nom de l'artiste. De plus, elle explique la thématique et la démarche ayant menées à la conception du corpus d'exposition. Cette affiche peut également présenter la biographie ou un pédigrée de l'artiste. Un exemple d'affiche de présentation figure à l'annexe D.

Les vignettes d'œuvres : Les vignettes servent à identifier chacune des œuvres présentées. Elles sont accolées à l'œuvre, généralement en dessous. Elle présente, dans l'ordre :

Titre de l'œuvre	
Artiste	
Médium	
Dimension	Prix \$

Le montage

Dans la mesure du possible, l'exposant doit être présent et collaborer au montage. De cette façon, il peut donner ses commentaires et guider le responsable du lieu d'exposition dans l'installation des œuvres. L'artiste peut, en outre, suggérer l'emplacement de chacune des œuvres en se basant sur le plan fourni par le lieu d'exposition.



PRÉSENTER L'EXPOSITION

Durée et heures d'accessibilité à l'exposition

La durée de l'exposition ainsi que les heures où elle est accessible doivent être établies entre les deux parties, dès le début du projet. À moins d'un problème majeur, le lieu d'exposition a le devoir de respecter la durée et les heures établies.

Une exposition incluse dans une programmation annuelle s'étire habituellement sur une période allant de un à trois mois.

Promotion/communication

La promotion et la communication sont habituellement la responsabilité du lieu d'exposition. Toutefois, l'artiste a l'obligation morale de collaborer aux activités de promotion. Elles sont généralement constituées :

D'un carton d'invitation au vernissage : Cet outil présente l'image d'appel de l'exposition, le titre, le nom de l'artiste, le lieu et la période de l'exposition. Il indique également la date et l'heure du vernissage. Ce montage peut être envoyé par la poste ou par média électronique. Un exemple est disponible à l'annexe E.

D'une affiche promotionnelle : Dans un format 8 ½ x 11 pouces ou 11 x 17 pouces. Elle présente l'image d'appel de l'exposition, le titre, l'artiste, le lieu d'exposition et la période de l'exposition. Cet outil peut être imprimé ou être envoyé dans les médias électroniques. Il peut également être converti en publicité pour les journaux. Un exemple est disponible à l'annexe F.

D'un communiqué de presse : Le communiqué de presse est un document destiné aux médias écrits. Il répond aux cinq questions journalistiques : Quoi, qui, où, quand, comment. C'est ainsi qu'on y présente, en mots, le projet d'exposition et son artiste. Une photographie, soit de l'artiste, soit d'une œuvre du corpus ou les deux à la fois peut accompagner le communiqué de presse. Une invitation pour une entrevue avec l'artiste peut également accompagner le communiqué de presse.

Vernissage

Le vernissage est une activité importante dans le cadre d'une exposition en arts visuels. Elle fait office d'inauguration ou de dévoilement. C'est un moment privilégié pour le public de rencontrer l'artiste et pour ce dernier, de présenter officiellement ses œuvres et de réaliser des ventes. Cet événement se tient au début de la période d'exposition et habituellement sur invitation. On y sert un vin d'honneur et des bouchées. La Ville de Montmagny met à la disposition des lieux d'exposition offrant un environnement muséal, un programme de soutien qui inclut les frais de vernissage (voir section 3 du présent document).

Vente d'œuvres

Les responsabilités et les droits de chacune des parties, relativement à la vente d'une œuvre dans le cadre de l'exposition, doivent être clairement établis dans le protocole d'entente.



Appel de dossiers
Expositions en arts visuels
Salle d'animation de la Bibliothèque de Montmagny
Programmation 2018

Mise en contexte

Afin de promouvoir le travail des artistes en arts visuels, la Ville de Montmagny offre aux créateurs d'ici et d'ailleurs la possibilité de présenter leurs créations à la salle d'animation de la Bibliothèque de Montmagny.

Cette salle splendide offre un espace d'exposition exceptionnel. Elle est dotée d'un système d'accrochage et d'éclairage répondant aux normes muséales.

Une visite virtuelle de la salle est accessible au www.ville.montmagny.qc.ca/visitevirtuelle et les plans sont disponibles sur demande.

Ainsi, la Ville de Montmagny est à la recherche d'artistes ou de groupes d'artistes désirant présenter un projet d'exposition en arts visuels dans l'espoir de faire partie de la programmation d'expositions qui seront présentées dans cette salle en 2018.

Informations générales

La durée d'une exposition est d'environ deux mois. L'exposition est accessible aux heures d'ouverture de la bibliothèque.

Le cadre l'exposition est régi par le Programme municipal de parrainage d'expositions. Ainsi, le vernissage et la promotion de l'exposition ne sont pas la responsabilité de l'exposant;

L'exposant est responsable de la vente des œuvres. Aucune commission n'est retenue sur le prix de vente.

Conditions d'acceptation d'un projet d'exposition

Le corpus d'exposition doit être composé exclusivement d'œuvres en deux dimensions (peinture, photographie, etc.).

Le corpus d'exposition doit faire l'objet d'une démarche unique et d'une cohérence artistique créant un ensemble distinctif (respect d'un thème).

Le corpus d'exposition doit être composé d'œuvres originales réalisées par un ou des artistes reconnus comme tels par leurs pairs ou par le groupe d'élèves d'un enseignant en arts visuels reconnu comme tel par ses pairs.

Le corpus d'exposition ne doit pas véhiculer de propos vulgaires, haineux, racistes ou diffamatoires.

Critères de sélection d'un projet d'exposition

Originalité, qualité et cohérence dans le traitement du thème proposé (10 points)

Qualité des œuvres du corpus (5 points)

Maximisation et intégration de l'espace disponible (5 points)

Complémentarité avec les autres projets proposés (3 points)

Qualité du dossier de présentation (2 points)

Soumettre un dossier

Les artistes ou les groupes d'artistes intéressés sont invités à soumettre leur dossier pour fins de sélection pour la programmation 2018. La date limite pour l'acheminer est le 5 septembre 2016. Le dossier (sur cd, dvd, ou fichier numérique) doit inclure :

- Les coordonnées et le portfolio du ou des exposants
- Le titre et la description du projet d'exposition
- Au moins 5 images numérisées d'œuvres faisant partie du projet d'exposition ou d'œuvres récentes dûment identifiées

Pour acheminer votre dossier ou obtenir plus d'information :

Patrick Morency
Coordonnateur aux activités culturelles et patrimoniales
Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de Montmagny
143, St-Jean-Baptiste Est, Montmagny G5V 1K4
patrick.morency@ville.montmagny.qc.ca
418 248-3361, poste 2145

PROTOCOLE D'ENTENTE

Présentation d'une exposition

« *Nom du lieu d'exposition* »

ENTRE

« *Nom du lieu d'exposition* », « *adresse complète* » représenté aux présentes par « *rôle* », « *Nom* ». Ci-après nommé Lieu d'exposition.

ET

« *Nom de l'artiste* », domicilié à « *adresse complète* ». Ci-après nommé l'artiste.

Lesquelles parties conviennent de ce qui suit :

Renseignements généraux

Le projet d'exposition présentera un corpus d'œuvres intitulé « *titre de l'exposition* »

Le corpus se compose de « *nombre d'œuvres* »

L'exposition se déroulera du « *date* » au « *date* » dans « *nom du lieu d'exposition* »

Engagements du lieu d'exposition (*exemples*)

- Fournir le personnel et le matériel nécessaires au montage et au démontage;
- Fournir une couverture d'assurance pour le contenu de l'exposition sur réception de la valeur estimée;
- Procéder à la promotion de l'exposition (affiches, affichage Internet et communiqués).

Engagements de l'artiste (*exemples*)

- Fournir le contenu artistique de l'exposition;
- Fournir, au moins 30 jours avant le début de l'exposition, une liste des tableaux contenant les informations suivantes pour chacune des œuvres : titre, médium, dimensions, année de réalisation et prix de vente ou valeur pour assurances;
- Utiliser son réseau de contact afin de promouvoir l'exposition.

Conditions spéciales

Dans le cas d'une vente d'œuvre, le personnel du « *nom du lieu d'exposition* », n'agira qu'à titre d'intermédiaire en référant le client potentiel à l'artiste. En contrepartie, « *nom du lieu d'exposition* » ne prend aucune responsabilité à cet égard et ne retirera donc aucun pourcentage sur les ventes.

La vente d'objets promotionnels (cartes, sérigraphies, etc.) est à l'entière responsabilité des artistes

S'il s'avérait impossible par l'une ou l'autre des parties de remplir les conditions stipulées par le présent protocole pour cause de force majeure comme la destruction du site, la mort, maladie grave ou accident, le présent protocole se verra annulé.

Signé à _____, ce ____ jour du mois de _____ 2016.

L'artiste

Le lieu d'exposition

ETHIQUE DE L'ARTISTE EN EXPOSITION



Afin d'offrir et de conserver un haut niveau d'excellence et d'intégrité lors de la tenue d'expositions en arts visuels sur son territoire, la Ville de Montmagny met à la disposition des lieux d'exposition et des artistes un code d'éthique de l'artiste en exposition.

*Dans le présent document, on entend par **lieu d'exposition** : espace consacré à la présentation du corpus d'œuvres d'art. Cela peut être une galerie, une salle, un restaurant, etc.*



PROFESSIONNALISME

- Je m'engage à adopter une conduite hautement professionnelle et conforme aux dispositions du présent code, et ce, dans l'ensemble de mes rapports avec le lieu d'exposition et le public.
- Je place toute ma confiance dans le lieu d'exposition pour la conduite et la réalisation de l'exposition ainsi que pour le respect de mes œuvres.
- Je fais des suivis rapides auprès des partenaires et des organisateurs.

CONFIDENTIALITÉ

- Je considère comme confidentielle toute information contenue dans le protocole d'entente conclu avec le lieu d'exposition. Je m'engage à ne divulguer aucune des informations qui y sont consignées.

RESPECT

- Je suis intègre envers le lieu d'exposition et j'honore les clauses du protocole d'entente.
- Je fournis le matériel du corpus d'exposition décrit au protocole, je conserve le corpus d'exposition dans son intégralité et enfin, je respecte les dates prévues pour l'exposition.
- J'adopte un comportement poli et courtois envers le lieu d'exposition, ses visiteurs et les clients potentiels.
- J'évite toute comparaison avec un autre artiste ou projet d'exposition.

ORIGINALITÉ

- Je conçois un corpus d'exposition comportant des œuvres originales, faites de ma main et réunies selon un thème. Ainsi, je suis en mesure de fournir au lieu d'exposition une image d'appel ainsi qu'un texte décrivant le corpus.

HONNÊTETÉ

- J'évite toute fausse représentation et je suis honnête quant à mon statut d'artiste. Les prix de mes œuvres reflètent ce statut et ne fluctuent pas.

IMPLICATION

- Je m'implique dans le montage et le démontage de l'exposition.
- Mes œuvres sont prêtes à l'accrochage lors de leur arrivée au lieu d'exposition. De plus, je m'assure de leur protection lors du transport en enveloppant chacune d'elle adéquatement.
- Je fais la promotion de mon exposition et du lieu d'exposition en participant aux diverses activités promotionnelles en tant qu'ambassadeur du projet.



JULIEN LEBRETON



SANDRA LAROCHELLE

Du 3 mai au 3 juillet 2016

SANDRA LAROCHELLE et JULIEN LEBRETON

Deux photographes montréalais qui ont su trouver la beauté dans la simplicité et dans le quotidien... au coin de la rue.

Cette exposition, c'est le Montréal qui nous attend quand on prend le temps d'y errer. C'est la rencontre de deux visions qui nous dévoilent la ville, ses quartiers et les gens qui lui donnent vie.

MTL tout simplement.



SANDRA LAROCHELLE

est une photographe professionnelle indépendante à l'intérêt marqué pour l'approche créative et le photoreportage. La photographie est pour elle un langage unique pour raconter des histoires et documenter des moments forts de la vie. Les souvenirs et l'identité sont omniprésents dans ses réflexions et ses créations. La transformation, la fragilité, voire l'effritement de ce que nous sommes et de ce qui nous habite sont au cœur de ses préoccupations.



JULIEN LEBRETON

est né à Vanves en banlieue de Paris. À l'adolescence, il rencontre l'Amérique. C'est le coup de foudre! Après avoir bourlingué aux quatre coins de l'Europe et de l'Amérique, il fait du Québec sa terre d'adoption. Autodidacte à l'œil sûr, il se démarque par son flair infallible et son sens aigu de l'observation. Globetrotter avide d'aventures, ses multiples voyages sont autant d'occasions de mitrailler, de son objectif, les beautés de la nature.



BIBLIOTHÈQUE
DE MONTMAGNY

Du 16 février au 26 mars 2016

EXPOSITION

« Clin d'œil à Riopelle »

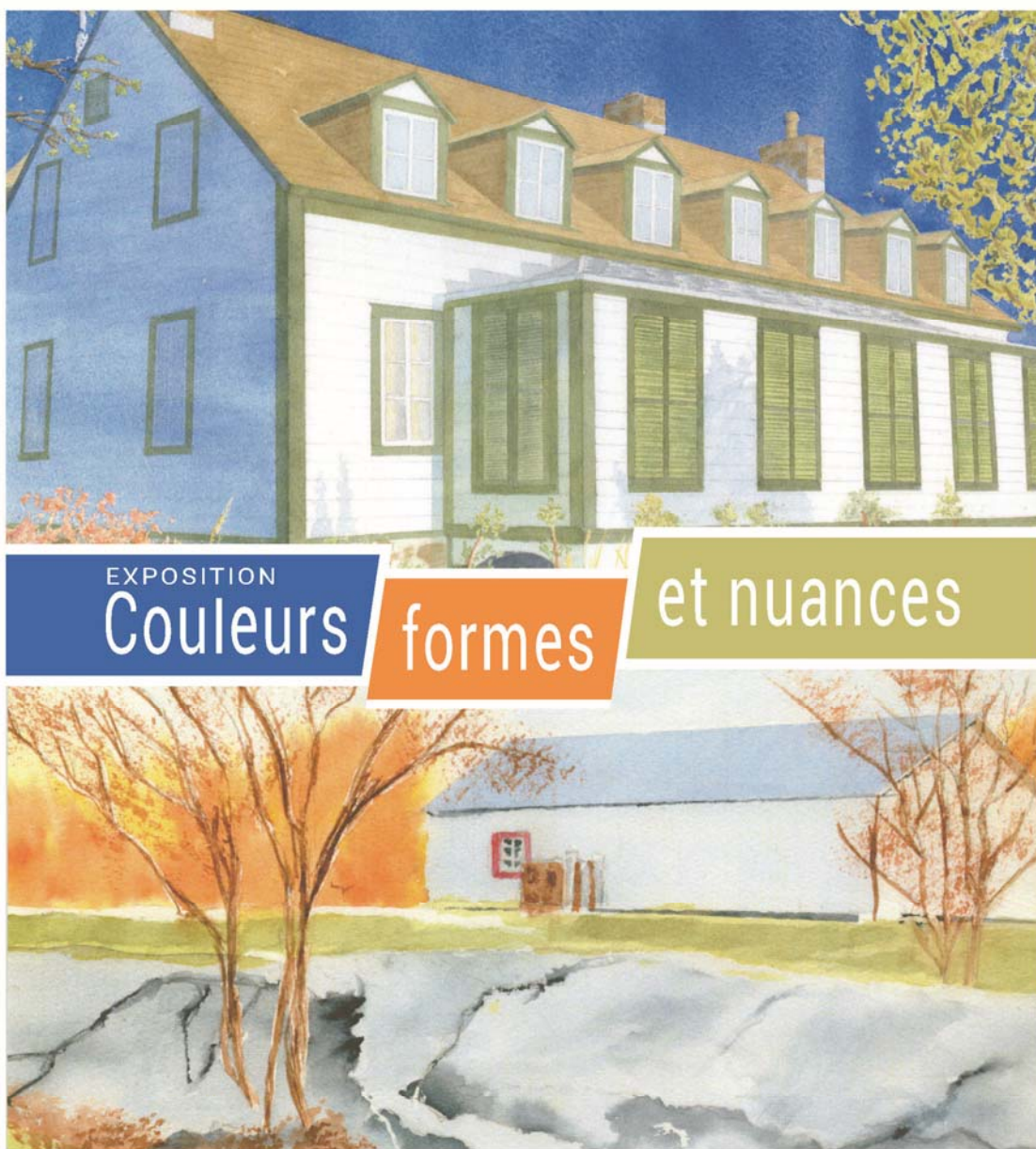
Vous êtes cordialement invité au vernissage de l'exposition *Clin d'œil à Riopelle* présentée par les élèves des ateliers de peinture du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Le mardi 16 février 2016
de 17 h à 19 h

À la salle d'animation
de la Bibliothèque de Montmagny
138, rue St-Jean-Baptiste Est

Un vin d'honneur et un léger goûter
seront servis pour l'occasion.

Invitation



EXPOSITION

Couleurs

formes

et nuances

Du 29 mars au 1^{er} mai 2016**Marie Walsh et Alain Canuel, aquarellistes**

Formant un couple dans la vie, Marie Walsh et Alain Canuel partagent une passion pour l'aquarelle. Pour Marie, l'aquarelle est la couleur faite de douceur et de délicatesse. Cette harmonie, jumelée à un dessin léger, offre des tableaux éclairés et transparents. Les fleurs et la nature à l'automne sont les vedettes de ses réalisations.

Amant de la nature, Alain nous fait découvrir, à travers ses aquarelles, la beauté de notre coin de pays. Son dessin, articulé et précis, met en valeur les détails de vieilles maisons, d'une rivière, d'un champs ou de la forêt et de ses habitants. Avec *Couleurs, formes et nuances*, Marie et Alain rassemblent pour la première fois leurs œuvres dans un corpus qui leur est dédié. Ils nous proposent une exposition riche et vivante à la hauteur de leur passion commune pour l'aquarelle.

Réalisation :

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de Montmagny

Collaboration :

Henriette Corriveau, artiste pluridisciplinaire, membre du comité consultatif de la culture

Révision et montage :

Communications régionales Montmagny



2016